

Réunion de négociations du mardi 22 mars 2011

Calcul des commissions pour les personnes ayant un mandat syndical

Suite à une erreur de calcul, les régularisations vont être effectuées sur 2009, 2010, 2011

RSP-Intéressement

Les accords pour la RSP et pour l'intéressement arrivant à échéance en Novembre 2011 les nouveaux accords doivent être signés avant juin 2012

La Direction propose d'entreprendre dès septembre 2011, les réunions de travail sur ces sujets.

Les Organisations Syndicales se déclarent favorables à cette démarche. Elles se disent prêtes à travailler assidument sur le sujet car c'est une part importante des revenus des salariés de CACB et ce fait impliquera de prendre en compte une barrière garantissant une limite basse de la somme que doivent toucher les salariés et des mesures pour régler les dépassements éventuels du plafond fixé par la législation.

Disposition relatives aux heures supplémentaires effectuées le week-end au CA CB

L'accord étant arrivé à échéance, les organisations syndicales décident de le renouveler quasiment à l'identique et signent à l'unanimité.

Réunions des séniors

La session d'information « 2010 » sur les retraites concernant les salariés de 57 ans et plus étant terminée, la DRH s'étonne que seul 58% des salariés concernés l'on suivi. Elle s'étonne de cette faible participation et s'interroge sur les motifs.

Conditions spécifiques consenties au personnel

La DRH confirme que les conditions s'appliquent aux seuls couples mariés et que les pacsés ne sont pas pris en compte dans cet accord.

Il est décidé d'ajouter que, en cas de PTZ, les salariés sont éligibles aux prêts lissés, de changer les taux prêts personnels et de supprimer les « pré-retraités » car il n'y en a plus.

SNIACAM ne signe pas car juge qu'il y a très peu d'avancées depuis 4 ans et que le taux de réaménagement est trop élevé.

SUD CAM CB dans l'attente d'une expertise externe, réserve sa signature et donnera sa position à la prochaine réunion des DS.

CFDT, CGC, UNSA signent.

Dispositions spécifiques aux collaborateurs connaissant une situation de handicap

Afin de pouvoir atteindre le taux d'emplois de salariés handicapés, la Direction souhaite une déclinaison de l'accord national au niveau de notre CR.

Le but premier est de prendre des dispositions favorisant la demande de statuts de travailleur handicapés par les salariés déjà en contrat au CA CB et de favoriser l'embauche de nouveaux salariés handicapés. Ensuite la Direction désire que certaines mesures soient prises pour aider les salariés ayant un conjoint ou un enfant dans une situation de handicap.

Les débats sont engagés et déjà les Organisations Syndicales proposent plusieurs idées pour faire avancer le dossier sur ces deux plans.... A suivre.

Accord sur la mobilité Géographique

Certaines propositions de postes, notamment dans des agences rurales, ont du mal à être pourvues la Direction souhaite étudier des mesures permettant de pallier à cet état de fait.

Les Organisations Syndicales conscientes du problème et sont disposées à travailler sur ce problème en considérant le fait qu'il ne faut pas qu'un employé acceptant un poste « *au fin fond de la campagne* » ne doit pas s'y retrouver bloquer « *à vie* »...

Pour la prochaine réunion, La Direction donnera un document pour servir de base de réflexions et de débats sur ce sujet.

La CGC et SUD CAM CB ont fait parvenir à la Direction, un premier document de travail exposant leurs premières réflexions sur le sujet.